

## CONCOURS

urs bénéfici-  
points pour  
feront par-

donne 250  
100 points

## CIALE

let 1900

\$5.000.000

\$4.500.000

amment en contact

affaires qui lui sont  
reaux (Succursales  
veau-Brunswick et

rgents confiés à son  
eurs.

leur ami



## ANCES"

écision sur le  
votre maison?  
nos nombreux

vrier, 1924.

aise No. 16-28.

suis satisfait

n que vous allez  
l'acheter comme la

ire une foule de  
ux clients. DE-  
I — le choix sera

ise Suprême  
chaud

elle et sans pareille  
A TOUTE AUTRE  
s plus bas

UGE, P. Q.

ADMINISTRATION ET PUBLICITE  
Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité  
de Québec..... 75c.  
Cité de Québec et pays  
étrangers..... 1.50

Tarif des annonces 10c. la ligne  
Annonces classifiées 1c. du mot  
minimum 50 sous.

Pour abonnement et annon-  
ces écrire au "Bulletin de la  
Ferme" Limitée, 111 Côte de  
la Montagne, (Bâtiment Morin)  
Québec Casier postal 129  
Tél. 3 4267.

## LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION

111 CÔTE DE LA MONTAGNE 111  
QUÉBEC

RÉDACTION ET  
COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux  
intérêts de la ferme et du foyer  
rural.

Elle est rédigée par un comi-  
té de techniciens et de prati-  
ciens agricoles, assistés de col-  
laborateurs occasionnels et de  
correspondants de diverses ins-  
titutions agricoles. Toute col-  
laboration est sujette au con-  
trôle du directeur.

La correspondance concer-  
nant la rédaction doit s'adres-  
ser au Directeur du "Bulletin  
de la Ferme", Casier postal 129  
Haute-Ville, Québec.

Volume XIII

QUÉBEC, LE 5 FEVRIER 1925

Numéro 6

Assemblée générale des Actionnaires de la  
COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Avis, est par les présentes donné, que l'assemblée générale annuelle  
des actionnaires de la Coopérative Fédérée de Québec, sera tenue à l'Hotel  
de Ville, à Québec, le mercredi, dix-huit février 1925, à 10 hrs a. m.

JOS.-N. BERNIER  
Secrétaire.

## Nous sommes en bonne posture

La Coopérative Fédérée de Québec a fait sa marque

L'Annuaire Statistique de la province de Québec, pour l'année  
1924, a fait un relevé succinct des opérations des sociétés coopératives  
agricoles établies dans la province en 1923.

On y relève une mention de la Coopérative Fédérée de Québec,  
qui lui fait beaucoup d'honneur. L'Annuaire constate que "le nom-  
bre des sociétés coopératives organisées dans la province de 1909 à  
1923, s'élève à 347; plusieurs de ces associations cependant ont été  
dissoutes ou absorbées depuis leur fondation. Ces coopératives font  
l'échange de produits agricoles à l'exception de quelques unités spé-  
cialisées dans la préparation du tabac, la mouture des grains, la  
fabrication du beurre et du fromage, et autres.

"Toutes ces sociétés, poursuit l'Annuaire, sont liées plus ou moins  
étroitement à la Coopérative Fédérée de Québec qui est formée par  
l'amalgamation des trois comptoirs coopératifs opérant dans les  
villes de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières. Cette fédération  
agit comme intermédiaire entre les cultivateurs et les commerçants  
pour la distribution des marchandises. La fusion des trois organisa-  
tions principales a eu le résultat de supprimer la concurrence entre  
sociétés rivales et de simplifier le travail d'administration."

La force de la Coopérative Fédérée de Québec apparaît davan-  
tage dans les chiffres qui produisent l'Annuaire pour les opérations de  
l'exercice de 1923.

Toutes les sociétés agricoles réunies, y compris la Coopérative  
Fédérée, comptaient 25,195 membres avec un capital de \$600,940.  
Avec un actif de \$1,513,160.25, leur chiffre d'affaires s'est élevé à  
\$9,247,011.15. Or, n'eût été la Coopérative Fédérée, ces statistiques  
imposantes auraient été réduites des quatre-cinquièmes; en effet, la  
Coopérative Fédérée emporte tout le plateau de la balance avec les  
opérations suivantes:

Membres, 12,000; capital, \$300,000; actif, \$904,702.50; chiffre  
d'affaires, \$8,135,346.32.

Des 125 sociétés coopératives, dont l'Annuaire fait mention, il  
s'en trouve deux, à part la Coopérative Fédérée, dont le chiffre d'affaires  
dépasse les \$100,000: celle de la Vallée d'Yamaska, avec \$160,976  
et celle de Saint-Bernardin-de-Waterloo, avec \$110,882.94. Les au-  
tres suivent dans l'ordre suivant:

Société agricole d'Amos, \$99,912.60; société des Comtés du Sud,  
Farnham, \$77,612.54; société de Saint-Nazaire d'Acton, \$61,732.28;  
société de St-François-Xavier-de-Shefford, \$23,917.22; société de  
Saint-André-Avellin, \$26,007.07; société de N.-D.-de-Lourdes, Mégan-  
tic, \$23,793.90; société de Bonaventure, \$22,595.70.

Concluons que sans notre organisme, la coopération agricole en  
serait encore à son premier stage de développement.

## Deux affiliations

Janvier nous a apporté deux nouvelles affiliations de sociétés coopératives locales:  
celle de Saint-Aimé de Richelieu et celle de Saint-Narcisse de Champlain.

Pour la première, voici l'extrait des minutes de l'assemblée des directeurs de  
la société coopérative régionale de Saint-Aimé, tenue le 20 janvier 1925 au bureau du  
secrétaire, à 11 heures du matin:

"IL EST PROPOSÉ par M. Jean Lalancette, secondé par M. Onésime Méthot,  
que le Président et le Secrétaire soient autorisés à signer le contrat d'affiliation de  
la dite Coopérative à la Coopérative Fédérée de Québec.

"Adopté unanimement."

Quant à la deuxième, le contrat d'affiliation de la Société Coopérative Agricole  
de Saint-Narcisse a été signé par M. J.-B. Trudel, président et par M. J. Lacoursière  
secrétaire.

## Les produits laitiers

Un peu d'histoire

La première apparition de vaches laitières sur le continent amé-  
ricain, au nord des établissements espagnols de la Floride, a été faite  
par Champlain, le fondateur de Québec. Son journal de l'année 1610  
fait allusion au fauchage du foin pour les bestiaux et une carte de  
Québec publiée en 1613 indique un endroit où "l'on avait semé du  
foin pour les bestiaux." La colonie avait établi une ferme au cap  
Tourmente et y possédait en 1629 soixante ou soixante-dix têtes de  
bétail.

Le nombre des bestiaux a été augmenté par Colbert, un des  
ministres de Louis XIV, qui envoya à la Nouvelle-France des spé-  
cimens "des meilleures vaches laitières de Normandie et de Bre-  
tagne". De Tracy lorsqu'il prit le commandement du fameux régi-  
ment de Carignan-Salières, en 1665, fit aussi transporter de France  
quelques pièces de bétail. Les vaches, qui composent les troupeaux  
actuels du Québec, celles de la race "canadienne" en particulier, la  
seule race pure créée de ce côté-ci de l'Atlantique et engristée, pro-  
viennent, dans une grande proportion, de ces troupeaux originaux.  
On peut aussi mentionner, comme étant d'intérêt historique, le fait  
que c'est dans le village de Sainte-Marie-de-Beauce, en l'année 1882,  
qu'on a commencé à faire usage d'un séparateur centrifuge sur ce  
continent.

Partie de ces commencements, l'industrie laitière s'est répandue  
dans toutes les régions colonisées de la province; presque chaque  
paroisse a sa fromagerie et sa beurrerie. En 1922, il y avait dans la  
province 717 fromageries, 734 beurreries, 317 fabriques combinées  
de beurre et de fromage. La production du beurre de fabrique dans  
la province en 1922 a été de 52,529,344 livres, évaluées à \$18,110,304.  
La production du fromage de fabrique a atteint 39,679,901 livres  
valant \$3,307,581.

La valeur des produits laitiers, pour tout le Canada, a été évaluée,  
en 1922, à \$250,000,000; et les progrès vont se multipliant depuis,  
grâce à l'accroissement des marchés de consommation du lait et des  
produits de plus en plus variés du lait, grâce aussi à l'amélioration  
des troupeaux laitiers.

En cinq ans, de 1918 à 1923, la moyenne des produits laitiers a  
atteint, dans la province de Québec, une valeur de \$34,751,000, contre  
\$125,878,000 pour la province d'Ontario; \$13,945,000 pour l'Alberta;  
\$13,052,000 pour le Manitoba, \$8,754,000 pour la Saskatchewan;  
\$8,411,000 pour la Colombie Anglaise, \$3,904,000 pour la Nouvelle-  
Ecosse; \$1,941,000 pour l'Isle-du-Prince-Edouard et \$1,929,000 pour  
le Nouveau-Brunswick.

## Cages de volailles

Les compagnies de Messageries viennent d'adopter de nouveaux règlements pour  
l'expédition des volailles vivantes. Nous les publions en entier, dans l'intérêt de nos  
sociétaires, les voici:

"Les cages contenant de la volaille vivante, destinée au marché ou à la consom-  
mation, doivent être lattées sur les côtés, les bouts et le dessus.

Les dessus dont les lattes sont espacées de plus d'un pouce et demi doivent être  
protégés par un treillis de fil de fer.

Les cages ne doivent pas dépasser 30 pouces en largeur et 48 pouces en longueur.  
Celles qui renferment des poulets ou des cahards ne doivent pas mesurer moins de  
12 pouces ni plus de 16 pouces de hauteur pour chaque rangée d'oiseaux.

Celles qui renferment des dindes et (ou) des oies ne doivent pas mesurer moins  
de 16 pouces ni plus de 22 pouces de hauteur pour chaque rangée.

Les expéditions de volailles vivantes en cages brisées ou fragiles et les cages ne  
présentant pas les dimensions précédentes seront refusées.

Les cages et leur contenu ne doivent pas peser plus de 150 lbs. chacune."

"CAISSES VIDES RETOURNEES.—Les caisses doivent être nettoyées et les  
oiseaux morts, enlevés, avant d'être acceptées pour le transport.

Les caisses retournées vides ne remplissant pas ces conditions seront refusées.

Condition sine qua non.—Sous peine de végéter et de mourir, un  
syndicat catholique doit s'occuper au bien-être matériel de ses membres  
en fondant pour eux des œuvres sociales et économiques. Le R. P.  
Archambault, S. J.

La Coopérative Fédérée de Québec a fondé et a pu faire prospérer  
pour ses membres plus d'une de ces œuvres sociales et économiques,  
parmi lesquelles il faut compter avant tout la vente et l'achat en coopé-  
ration des choses de la ferme.